


## Déclaration de Conformité

Menuiserie BERARD SA  
Villette  
73210 AIME

Dans le cadre de l'application de la Directive Produit de Construction (89/106/EEC) incluant les dispositions à prendre pour le marquage CE des « Fenêtres et blocs portes extérieurs pour piétons sans caractéristiques de résistance au feu et/ou dégagement de fumée »,

Je soussigné, David LATAPIE  
Président,

Déclare que l'entreprise a pris les dispositions nécessaires afin de commercialiser des produits conformes aux exigences de la norme EN 14351-1 : 2006 et que le marquage de ces produits (voir ci-dessous) est réalisé conformément l'annexe ZA de la norme EN 14351-1 : 2006.

 EN 13451-1 : 2006	Essais Air Eau Vent Organisme CERIBOIS 26958 VALENCE CEDEX 9
Menuiserie BERARD	Essais thermiques CERIBOIS 26958 VALENCE CEDEX 9
Menuiserie de type Fenêtre Bois 56 et 68 mm	
Etanchéité à l'eau : Classe E7B (E5B pour baie coulissante) Perméabilité à l'air : Classe A4 (A3 pour baie coulissante) Résistance au vent : Classe VC3 (VC4 pour baie coulissante) Performance acoustique : selon vitrage Transmission thermique : selon vitrage  Capacité portante des dispositifs de sécurité : NPD	

La mise en œuvre des menuiseries devra satisfaire aux exigences de la norme XP P23-310 (Décembre 1996) : *Fenêtres, portes-fenêtres, châssis fixes et ensembles menuisés en bois – Pose des vitrages en atelier et du DTU 36.1 – Travaux de bâtiment – Menuiserie en bois – Partie 1 : cahier des clauses techniques – Partie 2 : cahier des clauses spéciales (référence commerciale des parties 1 et 2).*

Fait à Villette  
Le 1<sup>er</sup> Janvier 2020  
David LATAPIE

Document établi par	Référence interne	Nom du document	Date de la version
<b>Menuiserie BERARD</b>	<b>Document 2</b>	<b>Déclaration de conformité</b>	<b>01-01-2020</b>